

**Procès-verbal du conseil municipal
de la municipalité du village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité du village de Stukely-Sud, tenue le dixième jour du mois d'avril deux mille dix-sept à 19 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

Le conseiller Denis Garneau, siège numéro 1
Le conseiller Jean-Paul Barrette, siège numéro 2
la conseillère Francine De Rouin, siège numéro 3
le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5

Est vacant le siège numéro 6

formant quorum sous la présidence du maire Eutiquio Alvarez. La secrétaire-trésorière adjointe Guylaine Lafleur consigne les délibérations.

Il y a 21 personnes dans l'assistance.

2017.04.64 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 19h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.04.65 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Garneau et résolu;

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE*
2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
3. *APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 13 MARS 2017*
4. *1^{re} PÉRIODE DE QUESTIONS*
5. *CORRESPONDANCE*
6. *ADMINISTRATION*
 - 6.1 *Gestion du personnel*
 - 6.2 *Trésorerie*
 - 6.2.1 *Comptes payés*
 - 6.2.2 *Comptes à payer*
 - 6.2.3 *Adoption des charges salariales*
 - 6.3 *Rapport des services municipaux*
 - 6.3.1 *Officier municipal*
 - 6.3.2 *Inspecteur forestier*
 - 6.4 *Attribution du mandat à nos procureurs Delorme, Lebel, Bureau, Savoie concernant le dossier de l'Ordre des ingénieurs du Québec.*
7. *AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

Aucun sujet requérant une résolution.
8. *VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS*

Aucun sujet requérant une résolution.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Eau

Aucun sujet requérant une résolution.

9.2 Matières résiduelles

9.2.1 Attribution du contrat pour la cueillette matières recyclables et enlèvement matières résiduelles / gros rebuts domestiques (Services Matrec Inc.) seul soumissionnaire

| Contrat de 12 mois | Contrat de 36 mois |
|--|--|
| mat. résiduelles 44 654.30\$ plus taxes | mat. résiduelles 126 943.22\$ plus taxes |
| mat. recyclables 43 716.84\$ plus taxes | mat. recyclables 125 532.90\$ plus taxes |
| \$/km supplémentaire : 3.00 \$/km 2018 - 3.10\$/km 2019 - 3.20\$/km 2020 | |

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Recommandation du CCU

10.1.1 CCU17-03-925 Dossier no. 2 : Dossier concernant la création d'une réserve naturelle municipale ou provinciale, recommandation pour déterminer le statut de la réserve naturelle de conservation, statut municipal ou provincial

10.1.2 CCU17-03-926 Dossier no. 3 : Matricule 9020-51-7719, lot 2 238 972, 1988, route 112, Zone M-5 – PIIA noyau villageois. – Demande de validation architecturale afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur (planche de pruche Board'n'Batten) de la résidence et de la toiture;

10.1.3 Retour sur la résolution 2017.03.56 : demande d'amendement au règlement de zonage afin d'ajouter l'usage « résidence de tourisme » dans la zone RUR-4.

10.2 Recommandation du comité toponymie.

Aucun sujet requérant une résolution.

10.3 Recommandation du comité environnement

10.3.1 Nomination des membres du comité environnement

11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE

Aucun sujet requérant une résolution.

12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet requérant une résolution.

13. DIVERS

1. Réseaux Villes et Villages en santé : renouvellement d'adhésion (50\$).

2. Coalition pour le contrôle du tabac : ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements.

3. Ville de Lac-Brome : demande d'intervention dans les emprises du MTQ (stationnement pour covoiturage).

4. Ligue d'action civique sur le projet de loi 122 : protection des droits des citoyens.

5. ACNSS : demande de remboursement de taxes foncières 2017 (950\$).

6. Club Lions d'Eastman : demande d'aide financière (50\$).

7. Pour les réfugiés : demande d'aide financière (200\$).

14. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.04.66 3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 13 MARS 2017

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017 soit adopté tel que présenté en tenant compte de la correction du changement du nom du maire à la fin du procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. 1^{re} PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

5. CORRESPONDANCE

6. ADMINISTRATION

6.1 Gestion du personnel

6.2 Trésorerie

2017.04.67 6.2.1 COMPTES PAYÉS

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu ;

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 4 921.23 \$ pour les comptes payés de la liste mensuelle présentée le 10 avril 2017, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2017-04-10-1 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.04.68 6.2.2 COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu ;

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 104 071.65 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 10 avril 2017, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2017-04-10-2 faisant partie intégrante de la présente résolution. Sauf pour la facture due à Excavation Choinière, le paiement sera retenu jusqu'à exécution et acceptation des travaux sur le chemin Gérard-Dame

Le conseiller Denis Garneau vote contre la facture de l'avocat concernant la demande d'accès à l'information. Monsieur Garneau dit que la directrice générale n'avait pas besoin de se faire représenter par un avocat.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.04.69 6.2.3 ADOPTION DES CHARGES SALARIALES

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu ;

QUE le conseil entérine les charges salariales totalisant 20 638.95 \$ présentées le 10 avril 2017, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2017-04-10-3 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, soussignée secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité du Village de Stukely-Sud dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont décrétées.

Guyline Lafleur, secrétaire-trésorière adjointe

6.3 Rapport des services municipaux

6.3.1 Rapport de l'officier municipal

Dépôt du rapport mensuel du mois de mars 2017 sur l'émission de permis en aménagement, urbanisme et zonage préparé par l'officier municipal Bastien Lefebvre.

6.3.2 Rapport mensuel de l'inspecteur forestier

Dépôt du rapport mensuel du mois de mars 2017 de l'inspecteur forestier Émilio Lembo.

2017.04.70 6.4 Attribution du mandat à nos procureurs Delorme, Lebel, Bureau, Savoie concernant le dossier de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Stukely-Sud ainsi que Madame Louise Tremblay, directrice générale et Monsieur Kevin Long employé en voirie ont reçu des constats d'infraction délivrés par l'Ordre des ingénieurs du Québec;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

D'ACCORDER à nos procureurs Delorme, Lebel, Bureau, Savoie l'attribution du mandat concernant le dossier de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun sujet requérant une résolution

8. VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS

Aucun sujet requérant une résolution

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Eau

Aucun sujet requérant une résolution

9.2 Matières résiduelles

2017.04.71 9.2.1 Attribution du contrat pour la cueillette matières recyclables et enlèvement matières résiduelles / gros rebuts domestiques (Services Matrec Inc.) seul soumissionnaire

| Contrat de 12 mois | Contrat de 36 mois |
|--|--|
| mat. résiduelles 44 654.30\$ plus taxes | mat. résiduelles 126 943.22\$ plus taxes |
| mat. recyclables 43 716.84\$ plus taxes | mat. recyclables 125 532.90\$ plus taxes |
| \$/km supplémentaire : 3.00 \$/km 2018 - 3.10\$/km 2019 - 3.20\$/km 2020 | |

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'enlèvement et le transport des matières résiduelles et gros rebuts domestiques et cueillette des matières recyclables sur le territoire de la municipalité selon les règles d'adjudication des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel, soit Services Matrec Inc. pour les montants mentionnés ci-haut;

CONSIDÉRANT QUE tel que mentionné au devis d'appel d'offres, la municipalité se réserve le droit d'accorder un contrat pour une période de trente-six (36) mois. Les travaux devront débiter le 1^{er} janvier 2018.

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

D'ACCORDER à Services Matrec Inc., soit le seul soumissionnaire conforme, le contrat de 36 mois pour l'enlèvement et le transport des matières résiduelles et gros rebuts domestiques, ainsi que le contrat pour la cueillette des matières recyclables du 1^{er}

janvier 2018 au 31 décembre 2020 pour un montant de 126 943.22 \$ plus taxes pour les matières résiduelles (pb 02.45110.446) et 125 532.90 \$ plus taxes pour la collecte sélective (pb 02.45210.446).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Recommandations du CCU

- 2017.04.72 10.1.1 CCU17-03-925 Dossier no. 2 : Dossier concernant la création d'une réserve naturelle municipale ou provinciale, recommandation pour déterminer le statut de la réserve naturelle de conservation, statut municipal ou provincial.**

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken:

QUE le conseil reporte le dossier à une autre séance ultérieure, car le comité d'environnement doit analyser le dossier et recommander au conseil une décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 2017.04.73 10.1.2 CCU17-03-926 Dossier no. 3 : Matricule 9020-51-7719, lot 2 238 972, 1988, route 112, Zone M-5 – PIIA noyau villageois. – Demande de validation architecturale afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur (planche de pruche Board'n'Batten) de la résidence et de la toiture.**

CONSIDÉRANT la demande de permis pour remplacer le revêtement extérieur de la résidence et le revêtement de la toiture ;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis à la demande de permis ont été remis à l'officier municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de rénovation a été présenté aux membres du CCU et que les matériaux projetés et couleurs ont été expliqués ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur prévu est en planches de pruches posées verticales de style "board n batten" de couleur naturelle et la toiture en acier pré peint de couleur grise régent telle que les échantillons et fiches présentées avec la demande de permis ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, discussions et échanges sur le sujet et que les membres du comité considèrent que le projet respecte les critères et matériaux prévus dans le PIIA du noyau villageois ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU17-03-926 et accepte la demande de rénovation par le remplacement du revêtement extérieur en planches de pruches posées verticales de style "board n batten" de couleur naturelle et de la toiture en acier pré peint de couleur grise régent au matricule 9020-51-7719, lot 2 238 972, 1988, route 112, Zone M-5 – PIIA noyau villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 2017.04.74 10.1.3 Retour sur la résolution 2017.03.56 : demande d'amendement au règlement de zonage afin d'ajouter l'usage « résidence de tourisme » dans la zone RUR-4.**

CONSIDÉRANT QU'entre temps le propriétaire a été avisé par l'officier municipal, Monsieur Bastien Lefebvre, que l'usage actuel n'est pas conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il y a des plaintes du voisinage concernant cet usage dérogatoire, que les propriétaires ont été avisés par écrit et ne se sont pas conformés et que la Municipalité a dû émettre des constats ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amendement au zonage ne semble pas cadrer avec la vocation de la zone concernée et avec la volonté des résidents du secteur;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le conseil décide d'abroger la résolution 2017.03.56 et de refuser la demande d'amendement au règlement de zonage afin d'ajouter l'usage « résidence de tourisme » dans la zone RUR-4. Et de rembourser les dépôts relatifs à cette demande au citoyen concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.2 Recommandations du comité toponymie

Aucun sujet requérant une résolution

10.3 Recommandations du comité environnement

2017.04.75 10.3.1 Nomination des membres du comité environnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'un comité de l'environnement ayant un mandat d'étude et de recommandation sur la qualité de l'environnement, dans un cadre de Municipalité éco responsable soucieuse de favoriser un développement durable et bénéfique à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les nouveaux membres

Il est proposé par le conseiller Denis Garneau et résolu :

DE NOMMER Monsieur Michel Dame Président du comité, Messieurs Patrick Binckly, Réjean Boutin, André L'Espérance, Eutiquio Alvarez, Maire et Madame Christina Davidson Richards pour participer au comité environnement de la municipalité de Stukely-Sud ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE

Aucun sujet requérant une résolution

12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet requérant une résolution

13. DIVERS

2017.04.76 13.1 Réseaux Villes et Villages en santé : renouvellement d'adhésion (50\$).

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

DE RENOUVELLER l'adhésion au Réseau Québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2017 pour un montant de cotisation de 50 \$ poste budgétaire 02.13000.494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.04.77 13.2 Coalition pour le contrôle du tabac : ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements

CONSIDÉRANT QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;

CONSIDÉRANT QUE des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont elles-mêmes adopté des interdictions de fumer;

CONSIDÉRANT QUE les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac; et

CONSIDÉRANT QUE le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Garneau et résolu :

QUE le conseil municipal de Stukely-Sud interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en oeuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements,

ET d'envoyer cette résolution à nos députés locaux, à la ministre déléguée à la Santé publique Madame Lucie Charlebois (ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca) et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (coalition@cqct.qc.ca).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.04.78 13.3 Ville de Lac-Brome : demande d'intervention dans les emprises du MTQ (stationnement pour covoiturage)

CONSIDÉRANT QUE le covoiturage est bénéfique pour l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il serait utile et souhaitable d'aménager un stationnement desservant les automobilistes empruntant la route 243 et l'autoroute 10 aux abords de la sortie 90, les besoins d'encourager le covoiturage et le tourisme cycliste;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dispose d'un vaste terrain à cet endroit;

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel, et résolu :

QUE le conseil demande au MTMDET d'évaluer la possibilité d'aménager à cet endroit un stationnement desservant les automobilistes empruntant la route 243 et l'autoroute 10 aux abords de la sortie 90, aux fins d'encourager le covoiturage et le tourisme cycliste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.04.79 13.4 Ligue d'action civique sur le projet de loi 122 : protection des droits des citoyens

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stukely-Sud est géo localisée dans deux des plus grandes démocraties dans le monde, soit la Province du Québec au Canada ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'histoire de la vie démocratique de la municipalité de Stukely-Sud, cet outil démocratique a été utilisé avec jugement et respect par les citoyens à de très rares occasions ;

CONSIDÉRANT QUE les conseils de la municipalité de Stukely-Sud ont historiquement été à l'écoute des besoins et demandes exprimés par leurs citoyens, que ce soit à l'épicerie sur le perron de l'église, ou plus simplement en consultation publique ou encore en conseil municipal, en amont des projets qui ont été proposés de temps à autre;

CONSIDÉRANT QUE les ressources limitées de la municipalité et le fait que, entre autres, les travaux de voirie et d'eau ont été ces dernières décennies un vecteur important de surendettement des municipalités, mais encore un nid de corruption et de collusion affectant l'ensemble de nos institutions démocratiques, le rapport de la commission Charbonneau en faisant foi ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec avec le projet de loi 122, rendra obligatoire la consultation publique avant projet des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle orientation qui est donnée en ce qui concerne la fin de l'obligation de publication des avis publics dans les journaux locaux ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de notre municipalité, comme dans une large mesure cela est vécu dans une très vaste majorité de municipalités au Québec, sont très loin d'avoir tous accès à une connexion internet ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de loi 122 autorisera désormais l'adjudication de contrat jusqu'à 100 000 \$, de gré à gré ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipalité de Stukely-Sud considère comme étant une condition sine qua non le fait que les citoyens doivent être de façon systématique informés par tous les moyens à la disposition du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le seul moyen sûr à la disposition du conseil de rejoindre 100 % de la population est de le faire par le biais des journaux locaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel, et résolu :

QUE le Conseil Municipal de la municipalité de Stukely-Sud décrète par la présente que la municipalité continuera à appliquer le modèle de démocratie actuel et continuera de permettre la tenue de référendum tel que prévu actuellement par la loi.

QUE la municipalité de Stukely-Sud poursuivra la publication de ses avis publics dans les journaux locaux tant et aussi longtemps que les citoyens n'auront pas un accès à l'internet aussi performant que l'accès aux journaux locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.04.80 13.5 ACNSS : demande de remboursement de taxes foncières 2017 (950\$)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière, équivaut au montant de la taxe foncière 2017, reçue le 13 mars 2017 de la part de l'Association de conservation de la nature de Stukely-Sud (ACNSS) ;

Il est proposé par le conseiller Denis Garneau, et résolu :

D'ACCORDER le remboursement des taxes foncières 2017 au montant de 950 \$ à l'Association de conservation de la nature de Stukely-Sud (ACNSS) dans la vision de développement durable, de conservation et d'interprétation de la nature (poste budgétaire 02-47000-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.04.81 13.6 Club Lions d'Eastman : demande d'aide financière (50\$)

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

DE CONTRIBUER à la demande d'aide financière un montant de 50 \$ pour l'année 2017 poste budgétaire 02.13000.494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.07.82 13.7 Pour les réfugiés : demande d'aide financière (200\$)

Il est proposé par le conseiller Denis Garneau, et résolu :

DE CONTRIBUER un montant de 200 \$ pour seulement 1 an à la demande d'aide financière pour les réfugiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

2017.04.83 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois d'avril 2017.

Guylaine Lafleur, Secrétaire-trésorière adjointe

Eutiquio Alvarez
Maire

Guylaine Lafleur
Secrétaire-trésorière-adjointe